



## COMPTE RENDU DE LA CAP DU 15 JUIN 2012

### **Présents\_:**

#### Représentants de l'Administration :

- Monsieur Eric SAFFROY, Sous-Directeur de la modernisation et de la Gestion Statutaires. DRH/MGS
- Monsieur Richard NIGON, Chef de bureau DRH/MGS/MGS2
- Madame Corinne ARNOUX, Adjointe à la Chef de bureau DRH/PSPP/PSPP1

#### Représentants du Personnel :

- Madame Annie SOUTON , Conseillère technique de service social
- Madame Annie HUYGHE, Assistante de service social principa UNSA/SPIASS
- Madame Nadine COMTE, Assistante de service Social principal UNSA/SPIASS
- Madame Catherine GELY, Assistante de service social CFDT.

Monsieur SAFFROY Eric assurera la présidence de cette CAP à la place de Brigitte THORIN.

### **Ordre du jour :**

I / Réduction d'ancienneté au titre de 2010.

#### 1) Principes :

Les agents dont la valeur professionnelle a donné satisfaction peuvent bénéficier d'une réduction d'ancienneté d'un mois dan la limite de l'enveloppe disponible.  
Sont exclus de ce dispositif d'attribution de bonifications, les agents au dernier échelon, soit le 10ème échelon pour les ASS et le 7ème pour les ASS principaux.

## 2) Calcul de l'enveloppe :

Conformément au décret n° 2007-1365 du 17 septembre 2007 l'enveloppe de mois à distribuer est calculée sur 90 % de l'effectif à prendre en considération (EPC) qui englobe tous les agents évalués d'un même corps à l'exclusion de ceux ayant atteint l'échelon sommital de leur grade.

	<b>ASS</b>	<b>ASSP</b>	<b>Total</b>
Effectif à prendre en considération	55	13	68
Reliquat 2009			-0,5
Enveloppe de mois à distribuer (90 % de l'EPC + reliquats 2009)			60,7

	<b>CTSS</b>	<b>Total</b>
Effectif à prendre en considération	9	9
Reliquat 2009		0
Enveloppe de mois à distribuer (90 % de l'EPC + reliquats 2009)		8,1

Après étude des divers documents, le scénario retenu est la non-attribution de réduction d'ancienneté aux agents radiés afin que chaque ASS et CTSS obtienne un mois de bonification.

(les agents radiés sont ceux qui sont partis à la retraite ou ne sont plus pris en charge par le MEDDE.

## II/ Mutations :

Avis favorable pour :

- Radia MARCOUX – CTSS – DREAL PACA
- MOCHI Patricia - DRIEA

## III/ Détachements entrants :

- Catherine AZEMAR - DRIEA-IF (UTEA 93) : Avis favorable
- Annette BARTEL – DREAL Lorraine : Avis favorable
- Lysiane TISSERANT -DREAL Languedoc Roussillon : Avis favorable

IV/ Intégrations :

<b>Nom-Prénom</b>	<b>Date d'intégration</b>	<b>Grade</b>	<b>Service actuel</b>
BAGUE Marie-Elisabeth	01/10/12	CTSS	DREAL Pays de la Loire
FOREY-ERNAULT Josiane	16/06/12	CTSS	DREAL Basse-Normandie
FORT Béatrice	16/06/12	ASS	DREAL Pays de la Loire
MORINEAU Sophie	16/06/12	ASS	DREAL Pays de la Loire

VI/Questions diverses :

Demande de PNA entrant auprès du MEDDE :

<b>Service demandé</b>	<b>Prénom-Nom</b>	<b>Grade/corps</b>
DRH/PSPP/PSPP1	Véronique ROUSSIN	CTSS

Point demandé par les OS sur la situation de Madame PICARD Myriam concernant un changement de résidence administrative sans concertation, et non paiement de frais de déplacements.

Le point sera fait rapidement sur ce dossier concernant les frais de déplacement.

De par la complexité de la situation, Véronique ROUSSIN, en poste en tant que CTN à compter du 1er Juillet 2012, sera chargée d'apporter son expertise avant décision définitive.

Date prochaine CAP le 13/11/2012 à confirmer.

L'équipe du SPIASS UNSA

